

Paris, le 28 juin 2017

Monsieur Jean-Michel BLANQUER
Ministre de l'Éducation nationale
110 rue de Grenelle
75357, PARIS SP 07

Monsieur le Ministre,

C'est avec consternation et stupeur que nous avons pris connaissance de l'annonce de l'Académie de Créteil pour le recrutement de contractuels sur le site académique : <http://www.ac-creteil.fr/cid118076/l-academie-de-creteil-recrute-plus-de-350-professeurs-des-ecoles-et-plus-de-700-professeurs-du-second-degre-contractuels-pour-la-rentree-prochaine.html>

Cette annonce, si elle fait la démonstration criante de ce que nous dénonçons depuis plusieurs années, à savoir la sous-estimation chronique des besoins en recrutement en proposant 700 recrutements de professeurs du second degré dans toute l'académie de Créteil, pose de nombreux problèmes dans sa rédaction.

La formulation « L'Académie de Créteil vous offre l'opportunité de **devenir enseignant-e sans passer par la voie du concours** » pose de graves problèmes. Nous considérons qu'il s'agit là d'une véritable atteinte au service public d'éducation, au statut de la Fonction publique dont l'efficacité, la garantie de pouvoir disposer de personnels qualifiés, bien formés au service de l'intérêt général pour la réussite de tous les élèves est fondé sur l'existence du concours.

En outre faire miroiter des rémunérations pouvant aller jusqu'à 2 000 euros nets ne reflète pas la réalité de la situation de bon nombre de non titulaires et induit de façon inconséquente une inéquité entre non titulaires et titulaires, nombreux étant ceux d'entre eux qui, nommés à Créteil en étant néo titulaires, toucheront en septembre 1 660 euros nets.

De plus, ces collègues contractuels devront être accompagnés dans le métier par des personnels enseignants de l'établissement dont ce n'est pas la mission et sans rémunération supplémentaire alors qu'il manque déjà des tuteurs pour assurer le service des stagiaires.

Nous ne comprenons pas que les exigences spécifiques pour certaines disciplines ne soient pas pointées comme en EPS (licence STAPS, sauvetage, secourisme).

Cette annonce de recrutement de contractuels est très mal vécue dans la profession quand dans le même temps, le nombre de postes mis aux concours a été insuffisant pour couvrir les besoins, que des postes de titulaires sur zone de remplacement ont été supprimés...

Disposer de personnels qualifiés, formés et recrutés par la voie des concours est une nécessité absolue pour le service public d'éducation. Anticiper les besoins avec un plan pluri-annuel de recrutement et proposer des pré-recrutements dès la Licence seraient des solutions bien plus efficaces que de recruter des contractuels dans l'urgence. Même si l'utilisation de moyens temporaires pour répondre à une situation particulière peut paraître nécessaire, le mode de communication employé par le rectorat de Créteil n'est pas acceptable et les formulations doivent être revues.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de notre considération distinguée.



Benoît HUBERT
Secrétaire général du SNEP-FSU



Frédérique ROLET
Secrétaire générale du SNES-FSU